

REGIONS FRANCE

Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.

Comité Social et Économique

Le secrétaire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE DU 27/10/2023

La réunion est présidée par Gilles DOLFI, DG de BYTPRF assisté d'Yvan HENAULT, DRH, de Marie TURRA, Responsable RH et de Driss LAHMAMOUCI, de la Direction Prévention Santé Sécurité.

Compte Rendu CSE du mois de septembre 2023

Le compte-rendu du CSE du mois de septembre 2023 est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'il peut être consulté sur le Portail Travaux.

1^{ère} Partie : LA VIE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

1. Informations économiques

Gilles DOLFI présente l'information économique.

PC à fin septembre 2023	303 525 K€
Activité à fin septembre 2023	245 472 K€ (dont 6 208 K€ de grands projets)

Répartition de l'activité à fin septembre 2023 :

Centre-Ouest	40 402 K€
IDF	45 014 K€
Nord	21 599 K€
VSL France	24 266 K€
Sud-Ouest	20 088 K€
Grand Est	55 169 K€
Grands Travaux Terrassement	23 920 K€
Grands Projets	6 208 K€
Gestion des déblais	2 830 K€

2. Situation de l'emploi

a. Informations sur les effectifs et mouvements de personnel

Au 30/09/2023, l'entreprise Bouygues TP Régions France est composée de 676 collaborateurs. L'effectif se décompose comme suit : 291 Cadres, 142 ETAM et 243 Compagnons. Sur ces 676 collaborateurs, 631 sont en CDI et 44 en contrat en alternance.

La mixité Cadre est de 21,31 %

- 43 % des collaborateurs sont des Cadres
- 21 % des collaborateurs sont des ETAM
- 36 % des collaborateurs sont des Compagnons

La moyenne d'âge tous statuts confondus est de 40,2 ans.
L'ancienneté moyenne tous statuts confondus est de 11,8 ans.

En septembre 2023, nous comptabilisons :

- 33 recrutements 13 CDI et 20 alternants (9 cadres / 3 ouvriers / 21 ETAM)
- 11 départs (1 cadre / 7 ETAM / 3 compagnons/) (7 fin alternance/ 2 licenciements / 2 démissions)

b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre

Le Comité Economique et Social est consulté pour les prêts et emprunts de main d'œuvre envisagés au sein de Bouygues TP Régions France. Les prêts et emprunts en cours sont généralement commentés. Les membres du CSE sont favorables à la mise en place de ces prêts et emprunts compte tenu de l'organisation de certains chantiers (chantiers GIE, Grand Paris...) et des besoins exprimés par ailleurs.

3. Information économique trimestrielle (juillet/ aout/ septembre)

1. Evolution générale des commandes et exécution des programmes de production

Les données concernant l'activité (exécution des programmes de production), les prises de commandes (évolution générale des commandes) et la situation financière, relatives au 3^{ème} trimestre 2023, peuvent être traduites comme suit :

ACTIVITE ET PRISE DE COMMANDES DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE AU 3^{ème} trimestre 2023 :

	ACTIVITE Cumulée	PRISE DE COMMANDES Cumulée
Bouygues Travaux Publics Régions France	245 473 K€	303 525 K€

Pour BYTPRF, l'activité s'élève à 245 473 € pour un Plan actualisé à 335 000 K€.

Pour BYTPRF, la prise de commandes s'élève à 303 525 K€ pour un plan actualisé à 490 000 K€.

L'activité s'élève à 89 098 K€ pour ce 3^{ème} trimestre.

La prise de commandes s'élève à 85 033 K€ pour ce 3^{ème} trimestre.

A680 - VERFEIL TOARCCHES LOT 1	28 529 K€
SALON DE PROVENCE – BIFURCATION A7-A54	11 684 K€
EUROAIRPORT BALE MULHOUSE - OUVRAGE CD12bis	5 123 K€
DOUAI - REGENERATION CAMBRAI DOUAI	6 890 K€
PLD - MODERNISATION DES TUNNELS BPS	5 193 K€
ROUEN - REMBLAI PHASE 2	4 086 K€
ARMENTIERES - PONT DE L'ATTARGETTE	4 052 K€

2. Paiement des cotisations sociales

Pour le 3^{ème} trimestre, BYTPRF est à jour dans le paiement des cotisations de Sécurité Sociale (attestations URSSAF et PROBTP).

3. Emploi

Conformément à l'article R.2323-10 du Code du travail, les informations doivent retracer mois par mois l'évolution des effectifs et la qualification des salariés par sexe en faisant apparaître :

- a- nombre de salariés titulaires d'un CDI
- b- nombre de salariés titulaires d'un CDD, motifs de recours et nombre de journées de travail accomplies au cours des 3 derniers mois
- c- nombre de salariés à temps partiel
- d- nombre de contrats de professionnalisation

a - nombre de salariés titulaires d'un CDI

CDI	Compagnons		Etam		Cadres		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
M-2 Juillet	245	1	95	41	210	63	550	105

M-1 Aout	243	1	91	42	214	63	548	106
M Septembre	243	1	93	49	229	62	564	112

b - nombre de salariés titulaires d'un CDD, motifs de recours et nombre de journées de travail accomplies au cours des 3 derniers mois

CDD	Compagnons		Etam		Cadres		Total		Nombre de journées de travail effectuées au cours du mois		Motif de recours
	H	F	H	F	H	F	H	F			
M-2 Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<i>Accroissement temporaire d'activité, remplacement partiel</i>
M-1 Aout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
M Septembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

c - nombre de salariés à temps partiel

Temps partiel	Compagnons		Etam		Cadres		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
M-2 Juillet	0	0	0	3	2	4	2	7
M-1 Aout	0	0	0	2	2	4	2	7
M Septembre	0	0	0	2	2	5	2	7

d- nombre de contrats de professionnalisation

Contrat de professionnalisation	Compagnons		Etam		Cadres		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
M-2 Juillet	2	0	27	10	0	0	29	10
M-1 Aout	2	0	23	11	0	0	25	11
M Septembre	1	0	25	19	0	0	26	19

4. Contrats d'insertion et de réinsertion

Sur le 3^{ème} trimestre 2023, BYTPRF ne compte aucune embauche ou création d'emplois effectuée dans le cadre du contrat initiative-emploi.

4. Consultation relative au bilan social 2022

Yvan HENAULT présente le bilan social 2022 (annexe 1). L'ensemble des éléments a été envoyé au préalable aux membres du CSE afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Yvan HENAULT propose aux élus de faire parvenir à la Direction les éventuelles questions relatives à ce rapport avant le prochain Comité Social et Économique, afin de les traiter en séance.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable

5. Consultation relative au rapport de situation comparée 2022

Yvan HENAULT présente le rapport de situation comparée (annexe 2) qui a été présenté en commission égalité F/H le 19 octobre dernier.

Le rapport a été envoyé aux élus avec l'envoi de l'ordre du jour pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant la séance.

Les membres du Comité Social et Économique émettent un avis favorable.

6. Consultation sur le bilan annuel 2022 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et des actions menées au cours de l'année écoulée et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Driss LAHMAMMOUCHI commente le bilan annuel 2022 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et des actions menées au cours de l'année écoulée et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

7. Point ASC

Béatrice LECLERC indique que la campagne des cadeaux de Noël est ouverte jusqu'au 29/10. A ce jour, nous comptabilisons 500 commandes. 138 personnes n'ont pas encore répondu.

Les élus évoquent les discussions en cours avec le site de mise à disposition de journaux/magazines en ligne moyennant un abonnement « Cafeyn ».

Enfin, Béatrice LECLERC présente le livret CSE qui a été élaboré.

8. Consultation relative aux demandes d'aménagements d'horaires

Le 1^{er} novembre étant en plein milieu de semaine, beaucoup de nos chantiers ont décidé de faire travailler les collaborateurs avec une récupération en MOD ou en congés le vendredi.

Sont concernés par un travail de jour le 1^{er} :

- PSV
- RN7
- APF
- Cabrolles
- A51
- RN7 Livron
- Louis Marin
- Belleville
- Charmaix
- Evron
- Porte de Gesvres
- PLN
- Trans de Provence
- Métro Ligne 4
- Pont de Dallet

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de PSV
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 2 ETAM / 12 compagnons
- ✓ Motif du recours : Respect du planning contractuel
- ✓ Date de mise en place : 1/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour férié
- ✓ Horaires : 8h à 17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier RN7
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadre / 3 ETAM / 11 compagnons
- ✓ Motif du recours : Basculements de circulation N7 sur Déviations Provisoires
- ✓ Date de mise en place : 01/11/2023
- ✓ Durée : 1 journée
- ✓ Horaires : 7h30 / 13h-17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier APF
- ✓ Collaborateurs concernés :
 - **Travail le 1^{er} novembre 2023 (tout l'effectif du projet) :**
 - **Encadrement/Maîtrise : 7** (statut ETAM et CADRE)
 - **Compagnons : 12 maximum** (statut OUVRIER)
 - **Nuits en semaine :**
 - **Encadrement/Maîtrise : 4 maximum** (statut ETAM et CADRE)
 - **Compagnons : 6 maximum** (statut OUVRIER)
- ✓ Motif du recours : travaux sous coupure de circulation ferroviaire ITC et collaborateurs en déplacement à plusieurs heures de route du chantier (travail du 1^{er} novembre)
- ✓ Date de mise en place : 30/10/2023

- ✓ Durée : 2 mois jusqu'au 22/12/2023
- ✓ Horaires :
 - **Travail le 1er novembre 2023 et chômage le 3 novembre 2023**
 - Travail le mercredi 1er novembre 2023 selon horaires habituels du chantier : 8h-12h / 13h-17h30
 - Travail le jeudi 2 novembre 2023 selon horaires habituels du chantier : 8h-12h / 13h-17h30
 - Vendredi 3 novembre chômé (pointage : modulation pour les compagnons et AP pour les ETAM/CADRE)
 - **Nuits en semaine du 30 octobre 2023 au 22 décembre 2023** : 18h00 – 4h00 soit 10h/nuit et 40h/semaine
 - Base de 4 nuits soit 40h/semaine,
 - 5^{ème} nuit en secours le vendredi de 21h00 à 4h00 soit 7h/nuit pour un total de 47h/semaine.

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de l'A8 Cabrolles
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 1 ETAM / 3 compagnons
- ✓ Motif du recours : Organisation des déplacements de la semaine
- ✓ Date de mise en place : 01/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 7h-12h et 13h-17H30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de l'A51
- ✓ Collaborateurs concernés : 6 Cadres /1 ETAM / 7 compagnons
- ✓ Motif du recours : Retard planning charpente métallique
- ✓ Date de mise en place : 1/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 8h-17h15

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier RN7 de Livron
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 8 compagnons
- ✓ Motif du recours : Nombreux collaborateurs en déplacement à plusieurs heures de route du chantier
- ✓ Date de mise en place : 1^{er} novembre
- ✓ Durée : 1 férié
- ✓ Horaires : 8h-12h 13h-17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier du Viaduc Louis Marin
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 3 ETAM / 6 compagnons
- ✓ Motif du recours : Vérinage du viaduc sous coupure de circulation ne pouvant s'opérer que de nuit
- ✓ Date de mise en place :
 - : 01/11/2023 (travail de journée jour férié)
 - 08/11/2023 (travail de nuit)
 - 09/11/2023 (travail de nuit)
 - 16/11/2023 (travail de nuit)
 - 23/11/2023 (travail de nuit)
 - 30/11/2023 (travail de nuit)
- ✓ Durée : 1 mois
- ✓ Horaires :
 - Travail en journée (8h-17h) le 01/11/2023 et récupération de ce jour le 03/11/2023
 - Travail de nuit 20h – 5h avec 1h de pause

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Belleville
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 4 compagnons

- ✓ Motif du recours : Pas d'arrêt de production
- ✓ Date de mise en place : 1/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 7h30 – 16h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Charmaix
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 ETAM / 2 compagnons
- ✓ Motif du recours : Collaborateurs en déplacement à plusieurs heures de route du chantier
- ✓ Date de mise en place : 01/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 8h-12h 13h-17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier d'Evron
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 2 compagnons
- ✓ Motif du recours : Intervention sur une gaine d'ascenseurs en gare avec consignation de cette dernière sur la semaine
- ✓ Date de mise en place : 01/11/2023
- ✓ Durée : 1 journée
- ✓ Horaires : 8h 17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Toulouse 3^{ème} ligne métro Viaduc

- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 2 ETAM / 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : Réalisation de la pile P74 de nuit (accès carrefour labège)
- ✓ Date de mise en place : 20/11/2023
- ✓ Durée : S47 à S2
- ✓ Horaires :

- Travaux de nuit :

Un poste de travail de nuit de 8h du lundi au samedi (de 21h à 6h dont 1h de pause) pour les semaines suivantes :

- Semaines 47 à 51 2023 (20/11 au 23/12/2023)

L	M	Me	J	V	S	D	
NPL	NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	
8	8	8	8	8	0	0	40

- Semaine 01 2024 (02 au 06/01/2024)

L	M	Me	J	V	S	D	
/	NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	
0	8	8	8	8	0	0	32

- Semaines 02 à 2024 (08/01 au 09/02/2024)

L	M	Me	J	V	S	D	
NPL	NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	
8	8	8	8	8	0	0	40

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Gare de St Quentin

1. Travaux préparatoires sous ITC

Date de mise en place : 27 novembre 2023

Durée de la nouvelle organisation : du 27/11/2023 au 09/12/2023

Détail des nouveaux horaires : travaux de nuit de 22h à 6h (5 nuits/semaine de Lu/Ma à Ve/Sa)

Nombre de collaborateurs BYTP RF concernés par statut : 2 cadres / 2 ETAM / 4 compagnons

2. Travaux sous ITC

Date de mise en place : 2 janvier 2024

Durée de la nouvelle organisation : du 02/01/2024 au 13/12/2024

Détail des nouveaux horaires : travaux de nuit de 22h à 6h (5 nuits/semaine de Lu/Ma à Ve/Sa)

Nombre de collaborateurs BYTP RF concernés par statut : 2 cadres / 2 ETAM / 8 compagnons

3. ITC de secours

Date de mise en place : 30 décembre 2024

Durée de la nouvelle organisation : du 30/12/2024 au 31/01/2025

Détail des nouveaux horaires : travaux de nuit de 22h à 6h (5 nuits/semaine de Lu/Ma à Ve/Sa)

Nombre de collaborateurs BYTP RF concernés par statut : 2 cadres / 2 ETAM / 8 compagnons

Motif : Travaux sous coupure SNCF

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Porte de Gesvres
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadre / 2 ETAM / 9 compagnons
- ✓ Motif du recours : Férié décalé pour continuité des travaux pour personnel en grands déplacements et limiter la perte de productivité sur le chantier
- ✓ Date de mise en place : 1/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 8h-17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Nogent
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 1 ETAM / 5 compagnons
- ✓ Motif du recours : Cette demande de dérogation est motivée en raison des circonstances exceptionnelles de travail en zone SCF, nécessitant des interruptions temporaires de circulations ferroviaires, pour la mise en accessibilité PMR de la gare de Nogent sur Seine.
- ✓ Date de mise en place : à partir du 08/11/2023
- ✓ Durée :
Pilotage et assistante sous-traitant du 08/11/2023 au 24/11/2023 – travaillant sous interruption temporaire de circulations ferroviaires
Réalisation des massifs de passerelle et cage d'ascenseur du 27/11/2023 au 22/12/2023 sous interruption temporaire de circulations ferroviaires
- ✓ Horaires : Travaux de nuit 22h-5h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de PLN
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 5 compagnons

✓ Motif du recours : Respect des délais de livraisons de la plateforme des déblais du chantier pour une livraison obligatoire de prévue pour le 6/11/2023

✓ Date de mise en place : 1/11/2023

✓ Durée : 1 jour

✓ Horaires :
Equipes terrassement : 8h-12h / 13h-17h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Trans en Provence

✓ Collaborateurs concernés : 2 encadrements / 3 compagnons

✓ Motif du recours : Travaux d'urgence sur la rivière de la Nartuby

✓ Date de mise en place : 1/11/2023

✓ Durée : 1 jour

✓ Horaires : 8h-17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Trans en Provence

✓ Collaborateurs concernés : 2 encadrements / 4 compagnons

✓ Motif du recours : Expérimentation

✓ Date de mise en place : 6/11/2023

✓ Durée : Durée du chantier

✓ Horaires : Semaine de 4 jours

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier du Pont Ardanavy

- ✓ Collaborateurs concernés : 8 Cadres / 4 ETAM / 18 compagnons
- ✓ Motif du recours : Opération coup de poing SNCF
- ✓ Date de mise en place : 09/11/23
- ✓ Durée : 5 jours (nuit /dimanche/ férié)
- ✓ Horaires : Opération Coup de poing SNCF entre le jeudi 09 novembre 2023 21h30 jusqu'au lundi 13 Novembre 2023 5h00

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier du Métro ligne 4

- ✓ Collaborateurs concernés : 1 ETAM / 6 compagnons
- ✓ Motif du recours : Non perte de la journée de grands déplacements en pleine semaine pour les compagnons. Respect des jalons contractuels et délais partiels. Accompagnement et gestion du site pendant les travaux des partenaires
- ✓ Date de mise en place : 01/11/23
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 8h30 / 17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier du Pont de Dallet

- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres/ 4 compagnons
- ✓ Motif du recours : Férié décalé pour continuité des travaux pour personnel en grand déplacement et limiter la productivité sur le chantier
- ✓ Date de mise en place : 01/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 7h30 / 17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Cabrolles
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadre / 1 ETAM / 9 compagnons
- ✓ Motif du recours : Livraison de passerelles par convois exceptionnels
- ✓ Date de mise en place : 11/11/2023
- ✓ Durée : 11 novembre
- ✓ Horaires: Equipe 1: 00h-8h / Equipe 2: 8h-16h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

9. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

- Chantier du Pont Ardanavy
- ✓ Collaborateurs concernés : 7 Cadres / 3 ETAM / 5 à 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : En raison des coupures SNCF
- ✓ Date de mise en place : 23/10/2023 (travail dimanche/ nuit/ férié)
- ✓ Durée :
 - S43 du 23/10 au 27/10 4 nuits de 21h30 à 5h
 - S44 du 30/10 au 03/11 4 nuits de 21h30 à 5h
 - S45 opération coup de poing du 9/11 à 21h au 13/11/2023 à 5h
- ✓ Horaires : 21h30 – 5h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier de Belleville
- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 4 compagnons
- ✓ Motif du recours : Vérinage du viaduc ne pouvant s'opérer que de nuit
- ✓ Date de mise en place : 25/10/2023

- ✓ Durée : 2 jours
- ✓ Horaires : 20h-4h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier du Viaduc Louis Marin

- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 1 ETAM / 4 compagnons
- ✓ Motif du recours : Vérinage du viaduc ne pouvant s'opérer que de nuit
- ✓ Date de mise en place : 05/10/2023 et 19/10/2023
- ✓ Durée : 2 jours
- ✓ Horaires : 20h-5h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

2^{ème} Partie : LA VIE SANTE DE L'ENTREPRISE

1. Sécurité

Driss LAHMAMOUCI présente les résultats sécurité de Bouygues TP Régions France à fin septembre.

Résultats Sécurité à fin septembre 2023 pour Bouygues TP RF :

Taux de fréquence :	10,03	Objectif ≤ 4,5
TFG :	16,05	Objectif ≤ 25
Taux de gravité :	0,48	Objectif ≤ 0,90

5 AT avec arrêt
3 AT sans arrêt

Résultats sécurité à fin septembre 2023 pour l'intérim :

Taux de fréquence :	40,10	Objectif ≤ 15
TFG :	60,15	Objectif ≤ 30
Taux de gravité :	0,33	

8 AT avec arrêt
4 AT sans arrêt

3^{ème} Partie : LA VIE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Question n°1 : La PROB BTP propose une application appelée MILA LEARN. C'est une application de jeux thérapeutiques pour les enfants ayant des troubles DYS. Elle n'est disponible que par le biais des entreprises ou des mutuelles. Notre mutuelle ou l'entreprise compte-t-elle mettre en place un partenariat avec MILALEARN comme le fait la PRO BTP pour les enfants des salariés ayant ces troubles ? Pour plus d'explication voici le lien de l'article de la PRO BTP <https://www.probtp.com/ent/milalearn> Ainsi qu'un explicatif de cette application : <https://www.mila-learn.com> ? (CFTC)

Lors d'un précédent CSE : Yvan HENAULT avait indiqué que la demande sera relayée auprès du conseil de surveillance de la prévoyance.

Avez-vous un retour ?

Yvan HENAULT indique que nous n'avons pas d'information à ce stade.

Question n°2 : Concernant l'affichage obligatoire est-il possible de créer un QR Code à scanner qui redirige vers les dossiers contenant l'ensemble des éléments ? (CFTC)

Yvan HENAULT indique que la faisabilité doit être étudiée. Toutefois, l'affichage obligatoire accessible sans smartphone reste une obligation à laquelle nous devons répondre.

Questions n°3 : Pouvez-vous nous donner la démarche à suivre en cas d'accident d'un élu avec sa voiture personnelle lors de déplacements professionnels ?

En cas d'accident corporel : déclaration d'accident de trajet à faire

En cas de sinistre matériel : déclaration auprès de l'assurance Groupe en cas de mission.

Question n°4 : Pouvez-vous nous renseigner si l'entreprise aide à l'obtention d'une 2^{ème} paire de semelles orthopédiques prescrite sur ordonnance médicale (même principe que les lunettes de sécurité) ? CFTC

Yvan HENAULT répond qu'il n'y a pas de prise en charge d'une 2eme paire de semelles.

Question n°5 : Pourquoi nous n'avons pas d'assistance sociale comme dans les autres filiales ? (FO)

Yvan HENAULT indique que les assistantes sociales en IDF sont détachées par l'APAS (organisme dédié aux œuvres sociales dans le BTP en IDF).

Question n°6 : Tous les compagnons qui se connectent pour avoir les colis gourmands de Noël n'y arrivent pas, y a-t-il un problème ? (FO)

Elodie TERRENI répond que le numéro de matricule se fait sans les 3 premiers chiffres. Par ailleurs, elle se tient à disposition des collaborateurs pour débloquer les situations.

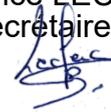
PRESENTS :

MEMBRES ELUS : Hervé DUMAS/ Olivier MONFRAY / Antoine OUVRARD / Frédéric MOGADJI/ Léo DAURIOS/ Jean-Marie DEVELTER/ Eric DURIEZ/ Elodie TERRENI

SECRETARE DU CSE : Béatrice LECLERC

REPRESENTANT SYNDICAL : David DUPONT

Béatrice LECLERC
La secrétaire du CSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Béatrice Leclerc', is written over the printed name and title.